



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ___/___/___

Dossier complet le : ___/___/___

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Construction d'un bâtiment de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR), pour l'Hôpital Privé du Pays d'Auge (LNA santé) à Villers-sur-Mer (14), Chemin de la Bergetie.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

MF VILLERS 14

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

5 0 9 6 3 9 5 2 2 0 0 0 2 8

Société en nom collectif

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

GUILLEMAIN

Thomas

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°41 de l'Annexe de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement	La construction de l'établissement intégrera l'aménagement d'environ 200 places de stationnement en extérieur nécessaires à l'activité : dépose-minute, patients, visiteurs et 120 places exclusivement dédiées au personnel. Le projet développera environ 13 500 m ² de SDP.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est la construction d'un bâtiment de Soins Médicaux et de Réadaptation (environ 13 500m² de SDP), sur un terrain d'assiette global d'environ 2,59 ha. La construction aura plus précisément lieu sur une surface d'environ 6 700m² d'emprise au sol.

Le projet prévoit la réalisation d'un bâtiment sur quatre niveaux dont deux en partie intégrée dans la pente du terrain.

Le programme est un grand SMR dont la composition est exprimée comme telle :

- Un ensemble d'espaces de soins sur un même niveau regroupant :
Hall accueil / Plateau technique avec balnéo + gymnase / Hôpital de jour / Administration / HDJ addicto
 - Hébergements organisés en deux plateaux de 3 unités avec:
5 unités de 30 lits onco/neuro/loco + 1 unité de 30 lits en addicto
 - Un niveau bas accueillant :
Cuisine et restaurants / Espaces du personnel / Zones logistiques et techniques
- Cf. annexe obligatoire n°4 pour plus de détails concernant le projet.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet de construction d'un SMR vise à offrir une offre de santé plus adaptée aux besoins des patients du territoire. Ce projet assurera notamment leur meilleure prise en charge.

De plus, un des objectifs du groupe LNA Santé est de créer un pôle mutualisé regroupant le futur bâtiment (activité de SMR), la Polyclinique de Lisieux (dont l'activité est dédiée à la chirurgie) et la Polyclinique du site de Cricqueboeuf. Dans ce contexte, l'Hôpital Privé du Pays d'Auge souhaite construire dans le bâtiment une cuisine centrale qui desservira 2 sites.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Il s'agit d'un projet de construction d'un établissement de santé et d'espaces de stationnement dédiés à l'activité. Le terrain est un terrain nu, libre de toute occupation.

Le projet prévoit la mise en place d'une Charte Chantier à faibles nuisances. Les nuisances sonores, les pollutions accidentelles, la pollution lumineuse, ... seront limitées dans la mesure du possible pendant les travaux. La mise en place d'un suivi des travaux par un écologue veillera au bon respect des prescriptions écologiques.

Ensuite la mise en place d'un suivi par un écologue contrôlera l'efficacité et la bonne mise en œuvre des mesures.

Cf. Annexe volontaire n°4 pour plus de détails concernant le projet.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'accès principal se fera depuis un rond point créé par la collectivité sur le chemin de la Bergerie et permettra aux visiteurs, aux patients et au personnel d'accéder aux parkings, proches de l'entrée principale et au flux logistique d'accéder à une cour de livraison à l'arrière du bâtiment.

Le deuxième accès desservira principalement les services d'addictologie et d'hôpital de jour (HDJ).

Des dépose minute seront créés afin de fluidifier les admissions et les interventions des ambulances.

Un cheminement piéton complètera la voirie pour que tous les usagers bénéficient d'un accès qualitatif à l'établissement.

Des jardins aménagés et entretenus seront accessibles depuis les plateaux techniques, participant au parcours de rééducation des patients.

La mise en place d'un suivi par un écologue contrôlera l'efficacité et la bonne mise en œuvre des mesures.

Cf. Annexe volontaire n°4 pour plus de détails concernant le projet.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet :

- d'une demande de permis de construire (dépôt prévu en juin 2025),
- d'un Dossier Loi sur l'Eau régime Déclaration.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette global (site existant + extension).....	Environ 2,59 ha
Emprise au sol de la construction.....	Environ 6 700 m ²
Surface de plancher.....	Environ 13 500 m ²
Nombre de niveaux.....	RDC Bas/Moyen/Haut et R+1
Stationnements publics / personnel.....	Environ 80 places / 120 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " N Lat. : ° ' " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le PLU de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie a été approuvé le 22 décembre 2022.
Le site d'étude se trouve en zone 1AUEb, qui correspond à une zone mixte activité et Logements.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Toutefois le projet est limitrophe à la ZNIEFF de type 1 FR250020012 "Marais de Blonville et de Villers"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Villers-sur-Mer
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se situe à proximité du ruisseau de Saint Vaast. Il a fait l'objet d'une étude de délimitation des zones humides au titre de l'arrêté du 1er octobre 2009 qui a mis en évidence la présence d'une zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de PPRT PPRN approuvé le 05.07.1993.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier comme en phase permanente, aucun prélèvement direct dans les eaux souterraines ou superficielles n'est prévu.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation de fondations de type profondes ancrées dans l'argile bariolée jaunâtre orangé beige gris avec +/- graves de silex (formation n°3) ou les sables et graves ou calcaire supposé (formation n°4) sera envisageable pour des charges importantes (bâtiment de type R+2 avec niveau semi-enterré), moyennant une capacité portante admissible limitée, à définir lors de la mission G2 AVP. Pour plus de détails se référer à l'Annexe n°8.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un volume de déblais sera généré notamment en raison de la construction du niveau bas. Pour plus de détails se référer à l'Annexe n°8.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet aura besoin de matériaux de construction.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux de construction utilisés ne seront pas prélevés sur le sol et sous-sol de la parcelle.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet comportera des besoins en eau potable et en assainissement d'eaux usées.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un prédiagnostic écologique a été effectué sur la base d'inventaires réalisés entre février et avril 2024 (cf. rapport en annexe joint au CERFA). Le projet est défini en intégrant les enjeux écologiques et en respectant la démarche ERC. Une partie des enjeux sera évitée en lien avec la conception du projet. Toutefois, compte tenu du type de projet, des impacts ne pourront être écartés. Néanmoins, à terme, des espaces non artificialisés du projet seront maintenus et dédiés à la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 1,2 km environ de la ZSC FR2502021 Baie de Seine orientale et de la ZPS FR2512001 Littoral augeron. Compte tenu des espèces et habitats d'intérêt communautaire ayant permis la désignation des sites, aucune incidence significative sur la conservation de ces espèces et habitats n'est attendue en lien avec le projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendra principalement la consommation de prairies (actuellement fauchées et pâturées) et de zones humides. A noter qu'en lien avec les mesures ERC, une partie de ces espaces naturels sera maintenue et gérée de façon écologique sur le long terme. Le projet est répertorié dans le PLU comme zone à urbaniser avec une OAP décrivant un projet d'intérêt général à développer sur cette zone.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Villers-sur-Mer n'est pas concernée par un PPRT. L'ICPE la plus proche se trouve à environ 4km au sud-ouest du site (Déchetterie Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après l'étude géotechnique, le site d'étude est concerné par un risque de sismicité faible, un aléa faible à moyen de retrait-gonflement des argiles et par un potentiel radon de catégorie 1. Le site n'est pas concerné par la présence de cavité souterraine, ni de mouvement de terrain. Le risque de remontée de nappes est présent. Pour plus de détails se référer à l'Annexe n°8.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, de par sa nature (vocation médicale) n'est pas en mesure d'engendrer des risques sanitaires. Le bâti médical produira des déchets médicaux à évacuer selon des filières appropriées.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque identifié.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet génère des déplacements supplémentaires liés à l'activité de établissement. Le bâtiment prévoit la création d'une offre de santé adaptée aux besoins des patients. Le projet prévoit le dimensionnement de stationnement nécessaires à l'activité. (200 places dont 120 places dédiées au personnel)
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En raison de sa vocation (centre hospitalier), le projet ne sera pas source de gêne sonore particulière.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour rappel, la commune de Villers-sur-Mer n'est pas concernée par un PPBE. L'accès au projet se fera via le chemin de la Bergerie.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des émissions lumineuses (voiries, ...) très limitées correspondant au besoin de son activité : bâtiment et stationnements. Cet impact est jugé comme négligeable.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront gérées conformément à la réglementation applicable.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement et de toiture seront dirigées gravitairement vers une structure réservoir sous la chaussée du parking.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne générera aucun rejet direct. Les eaux usées seront évacuées par le réseau d'assainissement communal.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier générera des déchets divers, qui seront collectés et évacués selon les filières appropriées. Lors de son fonctionnement, le projet sera également source de déchets, gérés par la collecte régulière réalisée à l'échelle de la commune ainsi que de DASRI gérés conformément aux plans applicables. Le bâti médical produira des déchets médicaux à évacuer selon des filières appropriées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne présente pas de covisibilité particulière avec les monuments historiques précités. L'aménagement prévu sera intégré dans le contexte architectural du site et ne portera pas atteinte au paysage (hauteur limitée).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est réalisé sur un terrain terrain nu, libre de toute occupation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

En date de septembre 2024 et au regard des éléments bibliographiques que nous avons pu obtenir, un projet développé par la SAS Villers-sur-Mer Champs Rabats, limitrophe au projet de MF Villers 14, peut être pris en compte dans l'analyse des incidences cumulatives avec d'autres projets. En effet, d'après les résultats de l'étude de délimitation des zones humides réalisée par Ecosphère au sein de l'aire d'étude rapprochée, l'essentiel des 2 sites du projet est localisé en zones humides (habitats déterminants de zones humides et nombreux sondages pédologiques positifs). Le contexte d'ensemble (topographique, hydrographique, pédologique, géologique, écologique...) étant similaire aux 2 projets, les effets cumulés peuvent être considérés comme significatifs puisqu'ils engendrent la destruction d'une bonne partie de cette zone humide (cf. rapport joint en annexe au CERFA).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Etablissement de santé, relevant de la catégorie de destination EISCP, ce projet a vocation à accueillir de nouveaux patients et créer de nouveaux emplois. Il répond à un besoin d'intérêt collectif essentiel en matière de santé pour le territoire et est conçu pour s'inscrire dans une démarche de développement durable. De longues recherches foncières et d'échanges avec les élus de Villers ont abouti à sélectionner ce terrain pour son positionnement, ses accès et sa dimension. Nous sommes pleinement conscients des enjeux écologiques et avons déjà pris plusieurs mesures pour minimiser l'impact environnemental du bâtiment : emprise au sol minimale, utilisation de matériaux écologiques, optimisation de la gestion des eaux pluviales. De plus, un écologue participe activement à la conception du projet. Compte tenu des caractéristiques spécifiques du projet et de l'engagement écologique déjà en place, nous demandons que ce projet soit dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Étude géotechnique - de GINGER CEBTP du 15/12/2023	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom Guillemain

Prénom Thomas

Qualité du signataire Directeur développement immobilier

À Vertou

Fait le 3 / 0 / 0 9 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)

